

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



La médicalisation de la pensée

M. Justin Trudeau, membre du parti libéral du Canada et premier ministre, a connu quelques soucis ces derniers temps. Son programme et ses prises de position publiques, son sourire et sa gestuelle avaient fait de lui l'incarnation indélébile de l'antiracisme, de l'antisémitisme, de l'antihomophobie, du multiculturalisme et du mondialisme. Adversaire de la politique d'assimilation, qui repose sur la primauté de la communauté d'accueil, il était

un partisan affirmé du communautarisme, c'est-à-dire de la coexistence sur pied d'égalité des diverses communautés culturelles qui peuplent le Canada.

En septembre dernier, pourtant, il s'est vu accusé de racisme à la suite de la publication, par le magazine américain *Time*, d'une photographie de lui où, lors d'un bal costumé sur le thème des Mille et une Nuits, il s'était fardé le visage en brun foncé pour jouer Aladin. C'est ce qu'on appelle un

brownface, ou un *blackface*, grimage que les Etats-Unis considèrent comme raciste.

Le parti conservateur a joué les scandalisés. Personne n'était dupe, mais c'était dans l'ordre électoral des choses. D'autres, en revanche, se sont réellement effrayés, comme s'ils voyaient, dans le racisme, non tant une idée fautive qu'une maladie contagieuse.

M. Trudeau s'est alors trouvé dans la position d'un médecin qui aurait voué sa vie à lutter contre une maladie et qui, par maladresse, l'aurait contractée. Ce médecin, pour excellente qu'ait été sa carrière médicale, n'en serait pas moins contagieux, pas moins dangereux. Et il n'en faudrait pas moins le mettre en isolement pour éviter la contagion. Et il sera prudent de s'en distancer d'autant plus qu'on l'aura fréquenté de plus près et qu'on sera, par conséquent, plus suspect d'être contaminé.

Que l'indignation soit souvent surjouée ne diminue en rien sa portée. Son caractère excessif sera même plutôt apprécié, comme étant la marque d'une plus grande sensibilité au mal. Plus l'indignation est forte, plus l'indigné démontre son honorabilité.

Si vous subissez une telle mise en quarantaine, évitez surtout d'arguer que vous avez toujours été antiraciste

intellectuellement, moralement et politiquement: personne ne le nie et tout le monde s'en moque. Le problème, c'est que vous êtes, le voulant ou non, porteur d'un germe de racisme, comme le prouve le document photographique. Un point c'est tout.

Votre seule chance est d'accepter totalement l'accusation et de vous excuser en public, le plus platement possible. C'est ce qu'a fait M. Trudeau: *A l'époque, je ne pensais pas que c'était raciste. Je reconnais aujourd'hui que ça l'était et j'en suis profondément désolé.* Ça a suffi, M. Trudeau a été réélu.

Pour des motifs historiques, ce rejet d'émblée, horrifié et intransigeant, se constate surtout lorsqu'il s'agit d'accusations de racisme ou d'antisémitisme. Mais, dans une moindre mesure, il touche aussi celui qui proclame son appartenance nationale et entend défendre sa propre culture, celui qui refuse la mondialisation, celui qui subordonne l'arrivage des migrants aux capacités d'accueil de la population ou celui qui demande simplement plus de sécurité dans les rues.

Dans cette perspective éthico-sanitaire, la langue, les mots, les discours ne sont que des marques d'appartenance collective, des phéromones de reconnaissance permettant au corps social de vérifier qui est un élément sain et qui mérite le «cordon sanitaire».

Olivier Delacrétaiz

La marmite ou la locomotive

«Et qu'ainsi périssent les ennemis de la République!» C'est ce que proclament les Genevois, les mains jointes, en cassant la marmite remplie de bons et de légumes en massepain.

C'est le 12 décembre 1602. En pleine nuit et par surprise, les mercenaires du duc de Savoie tentent d'envahir la ville de Genève, protestante et alliée du roi de France. Ils échouent, repoussés par les valeureux habitants qui défendent leur liberté et leur foi.

Le 12 décembre 2019, le Canton de Genève tout entier s'est ouvert aux Savoyards, et même aux Vaudois. Un réseau ferroviaire nommé Léman Express permet d'aller par exemple de Coppet à Evian en restant dans le même wagon. C'est un réseau de 230 km avec 45 gares. Grâce à lui, les habitants et travailleurs de toute la région peuvent éviter les aléas de la circulation automobile.

Une ligne nouvelle en grande partie souterraine relie dorénavant la gare de Cornavin à celle d'Annemasse en passant par Lancy, Champel et les Eaux-Vives. Elle dessert des quartiers habités et d'autres en devenir. L'hôpital cantonal (HUG) y est raccordé par un tapis roulant comme dans les sous-sols de Cointrin.

Dimanche dernier à l'aube, les premiers voyageurs ont découvert les véhicules aux couleurs helvète-françaises et les grévistes de la CGT sur les quais de la gare d'Annemasse.

Les cyclistes et les piétons peuvent aussi emprunter la voie verte pour passer de Suisse en France, sur le tracé de l'ancienne ligne ferroviaire. Seul le changement de revêtement du sol permet de voir que les eaux du Foron marquent la frontière.

La construction et la mise en place de ce réseau ont été longues et difficiles. Les locomotives ne fonctionnent pas avec le même courant, les jours fériés sont différents, les lois sur le travail n'ont rien de commun et les mentalités divergent. Mais les Genevois, avec le soutien financier de la Confédération, et les Français, malgré un système centralisé où tout doit être validé à Paris, y sont arrivés.

Pour les Vaudois, et ceux de Terre Sainte en particulier, c'est une facilité pour accéder à la rive gauche du Rhône, même si certains ont vu le prix de leur titre de transport augmenter.

Et aujourd'hui, les Genevois peuvent dire «et c'est ainsi que voyagent les amis de la République!»

Jean-Michel Henny

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi reprend pour ce semestre de printemps. Nous nous réjouissons vous y retrouver!

Prochains rendez-vous:

- 8 janvier: L'engagement des écrivains à la fin du Moyen-Age, avec Mme Claire-Marie Schertz.
- 15 janvier: Présentation du livre « Retour au réel », de Gustave Thibon, avec M. Jean-François Pasche.
- 22 janvier: Grotius et la prétendue Ecole moderne du droit naturel, avec M. Denis Ramelet.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Extinction-rebellion Leurs avocats dénoncent la «rugosité» des policiers.



Les livres de 2019

Radio: fin d'accueil

La civilisation des livres paraît s'effondrer. Les éditeurs persistent, combattants d'un monde que certains jugent révolu. Mais la parole est sans âge, même si les libraires s'inquiètent que les mots sur papier ne se vendent plus comme avant. En vérité on écrit de plus en plus, mais souvent dans le creux de sa main, puis on pèse sur un bouton. La radio publique vient de s'illustrer en supprimant l'accueil incomparable qu'*Espace 2* réservait aux auteurs. Ainsi furent constituées nos plus riches archives de confidences littéraires. En contradiction avec ce dédain, nous allons ici célébrer l'abondance d'ouvrages publiés cette année même dans notre Pays.

Après la Fête

Le millésime 2019 restera marqué par la splendeur de la Fête des Vignerons, et jamais, sur cet événement, les livres n'ont paru si nombreux. Dans *Le canton de Vaud*, Juste Olivier avait évoqué en 1837 déjà cette «Abbaye» comme «une rose aux proportions mille fois gigantesques», «notre création propre», une fête nationale qui valait «une bataille gagnée». Sous nos yeux, toute une population fut à nouveau hissée au-dessus d'elle-même dans un oubli spectaculaire d'actualités locales mesquines. Dans les rues, sur le quai, la foule des Indes. Une région rayonna dans ses joies, fiertés, vêtements et attitudes. Les femmes souriaient à qui les regardait. On a vu des hommes pleurer le dernier jour.

Même en cercle privé, on échange encore les témoignages imprimés de ce miracle signé Daniele Finzi Pasca. L'un de ces albums en samizdat a été réalisé par Jean-Claude Pécelet qui, hors journalisme et jour après jour, par passion, a photographié les portraits de passantes et passants de Vevey, habitants transfigurés en leurs gestes et leur libéré par les chorégraphes. La grâce d'une costumière les a réinventés, jusqu'aux vêtements traditionnels des armaillis de Gruyère.

Une approche radicalement différente de la fête est offerte dans le langage des sciences humaines par Dominique Vinck. Pour les Editions Antipodes, loin des chatolements, le professeur ethnographe a réalisé une enquête sur l'ensemble des rouages et compétences pointues qui ont permis l'événement (*Métiers de l'ombre de la Fête des vignerons*). Ainsi saurons-nous, par des organigrammes et techniques du XXI^e siècle, de quelles complexités et perplexités put s'élever une gigantesque émotion populaire.

Mais s'il faut désigner un écrivain qui a pu s'imposer en ces circonstances, il ne ressort pas des discussions de groupes rapportées dans cette étude. A mes yeux, c'est Philippe Dubath qui eut la plume la plus inspirée, mais en observateur extérieur, petit ramasseur de crottes d'une fête précédente. Pas moins de trois livres, cette année, portent le nom de ce chroniqueur, par ailleurs excellent photographe. Il a su préserver dans la presse son ton personnel et discret. Dans l'album officiel de la Fête, confié aux Editions de l'Aire, il échappe au flot

des redites et brille dans la finesse du texte principal.

L'avenir retardé de deux femmes

L'année 2019, on l'a signalé déjà dans ce journal, a réservé à deux femmes, dans les arts et lettres de Suisse française, une spectaculaire consécration. Rappelons le livre des Editions In Folio sur Marguerite Burnat-Provins (1872-1952) qui a révélé l'impact naguère de ses écrits et l'abondance jusqu'ici méconnue de ses créations picturales. Sur ou de Catherine Colomb (1892-1965) ont paru une monographie (Savoir suisse) et la totalité de ses romans, avec des inédits, en un seul volume sur papier bible (chez Zoé). Dans notre Pays, ces deux figures du XX^e siècle, chacune pour soi, incarnèrent un renversement de l'esthétique. Elles endurèrent leur solitude face à une incompréhension de leurs audaces. Elles ne furent soutenues que par un nombre minime d'admirateurs et leur génie était menacé d'oubli. Or elles avaient un futur et c'est maintenant!

Les voici donc ensemble, les deux grandes dames d'une avant-garde enfin reconnue. Je feuillette le fort volume réalisé par Anne Murray-Robertson sur Marguerite Burnat-Provins, proche d'être épuisé. Je retrouve *Châteaux en enfance* ou *Les Esprits de la terre* dans *Tout Catherine Colomb*, savourant aujourd'hui de relire Marion Reymond, son vrai nom. Elle désarçonnait. Je me vois aidé ici et là par les notes discrètes des éditeurs, Daniel Maggetti et d'autres, pour situer faits et lieux. Je détecte combien le surréalisme nous a réappris à voir. Derrière les sauts incessants du flux de pensée, j'affronte les foisons, collages, figures, tics et parfums mêlés d'époque, détecte l'ironie ou la blessure centrale. L'irrationalité des souvenirs compose un incomparable tableau des familles de la Côte vaudoise qui se disputaient l'héritage des vignes et manoirs au tournant du XX^e siècle.

Nobel à Montricher

De Saint-Prex et de Begnins, faisons un saut à Montricher pour adresser nos félicitations à Vera Michalski. En 2019, elle a frappé un grand coup dans l'Europe littéraire en attirant les feux d'un Prix Nobel sur Olga Tokarczuk, la Polonaise qu'elle publie à Varsovie et dans ses Editions Noir sur Blanc et qu'elle a su accueillir dans l'architecture onirique de sa Maison des écrivains, sur les pentes du Jura, visiblement fécondes.

Recherches vaudoises sur Jésus et Pichard

Encore en cette année 2019, deux de nos chercheurs universitaires du plus haut niveau ont clarifié, par de gros ouvrages très lisibles, la façon d'agir de Jésus et les réalisations d'un haut fonctionnaire de l'Etat de Vaud, Adrien Pichard (1790-1841). Sur la formation française du second, personnalité effacée et même tourmentée, architecte et urbaniste dans un Canton récemment fondé, on possédait peu d'informations. J'ai cherché jadis sans succès ne serait-ce que son portrait. Nous bénéficions enfin, grâce à Paul Bissegger, d'une biographie qui nous comble, publiée par la Bibliothèque historique vaudoise et riche en documents.

L'ouvrage éclaire de grands travaux, mais aussi les misères qu'infligea à ce polytechnicien un gouvernement qui ne lui passait pas les détails. On doit à Pichard un ensemble de tronçons et ponts prioritaires dans les parcours du Canton. Il trouva une solution à l'aménagement de l'impossible carrefour que constituait alors Lausanne, cauchemar européen où des convois, venant de tous les horizons, tirés par quatre, six ou huit chevaux, restaient coincés sur les raides berges urbaines du Flon, cahotant par Marterey, rue Saint-François ou Pépinet et se hissant ensuite par le goulet de Grand-Saint-Jean. Pour le transit, l'urbaniste conçut au contraire un circuit lausannois large et horizontal, au bas de la route de Berne, par la future rue César-Roux, et le creusement du Tunnel sous le château et la Cité vers la Riponne. Et Pichard fut surtout le bâtisseur du Grand Pont, en deux rangs d'arches superposés avant le comblement.

Il est impressionnant qu'un théologien de Lausanne qui se déclare croyant se soit créé une réputation internationale que va confirmer sa nouvelle biographie de Jésus. C'est que Daniel Marguerat se montre rigoureux, clair et contemporain. Il décrit, pesant chaque mot, comment les apôtres furent rassemblés en premier noyau de l'Eglise chrétienne. *Vie et destin de Jésus de Nazareth*, chez Seuil, se fonde, à part la Bible, sur la connaissance ethnologique de l'époque, sur des évangiles parallèles et testaments apocryphes, sur les historiens antiques et l'ensemble des recherches archéologiques jusqu'à la discussion des plus récentes. On note

un souci protestant de s'assurer du concret dans chaque épisode d'une vie humaine, et divine par foi ou par hypothèse. Celles-ci amènent à enquêter sur d'autres cas contemporains de résurrection. Une grande césure intervient dans le livre, conduisant à mieux saisir la nature de la foi, avant et après la Croix.

Lazare

Cette approche, pour les Vaudois, ne paraît pas sans liens avec un récit, paru lui aussi cette année, d'un de nos meilleurs écrivains, François Debluë: *La seconde mort de Lazare* (Ed. L'Age d'Homme). C'est une rêverie, description paisible de la Palestine au temps de Joshua, donc Jésus. Très concrètement, ici encore, un poète parle, mais pas en historien, ni en théologien, du désagrément d'un pêcheur (de poissons) que ses sœurs ont retrouvé mort au bord de son lac. De passage, le fameux Joshua le ressuscite. Notre Lazare ne lui avait rien demandé. Il n'est qu'un homme ordinaire. Il ressent des poussées de colère. Il va se trouver pris dans des affaires de femmes. Et Debluë le suit, avec ses hauts et ses bas dans le vieux sillon d'une vie quotidienne, vers une seconde mort, sans savoir s'il faut dire merci ou demander pourquoi. Doit-il éprouver des obligations particulières? Ce récit nous plonge dans une région où l'auteur n'est jamais allé, ou dans un destin qui se révèle étrangement soumis à un autre. Marguerat dirait peut-être que tout tient à l'avant et l'après quelque chose d'irréductible à la raison. Ce qu'exprime une musique des mots.

Bertil Galland

Trois cultes radiodiffusés depuis Crêt-Bérard

Les dimanches 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre derniers, la Radio suisse romande (Espace 2) a diffusé trois cultes en direct depuis Crêt-Bérard, la Maison de l'Eglise et du Pays.

Le premier culte avait lieu à la chapelle, avec un chœur a capella, dirigé par Laurent Jouvét. C'était certainement le culte le plus fidèle aux célébrations usuelles de Crêt-Bérard (si ce n'est l'horaire de 10 h. pour cause de grille des programmes de la radio, au lieu du culte à 8 h. les dimanches ordinaires).

Le deuxième culte s'est déroulé dans la grande salle, avec un chœur polyphonique placé sous la direction de Céline Grandjean, qui jouait aussi du piano (et que vous avez pu admirer en chef de chœur libellule à la Fête des Vignerons). Après la prédication du pasteur résident Alain Monnard, la proclamation de l'Avent a été lue en direct par une cavalière, accompagnée de plusieurs courageuses collègues, toutes à cheval sous une pluie battante!

Les Chevauchées, comme les Feux de l'Avent, font partie des idées un peu folles du pasteur Charles Nicole-Debarge, premier résident, pour faire connaître Crêt-Bérard et pour mettre en mouvement les chrétiens du Canton.

Le culte du troisième dimanche était animé par l'atelier gospel de l'Eglise réformée vaudoise, dirigé en alternance par Jacqueline Savoyant et par Laurent

Jüni. Une bonne quarantaine de jeunes, manifestement heureux de chanter leur foi et qui ont insufflé leur énergie au culte, ont passé le week-end à Crêt-Bérard, avant de terminer la journée par un concert public à Bussigny.

Comme l'a justement relevé l'animateur de radio Michel Kocher (qui est aussi pasteur!), à l'issue du deuxième culte, les célébrations vécues à Crêt-Bérard mettent en évidence l'importance de la liturgie. Outre le culte dominical, trois offices de prière, de chants et de lectures bibliques sont célébrés chaque jour sur la «colline du berger», matin, midi et soir, depuis 1953. Cette proclamation fidèle de l'Evangile est incontestablement une marque distinctive de Crêt-Bérard.

Enfin, il faut saluer le bon travail du service des émissions religieuses de la Radio romande. Chaque dimanche, plusieurs milliers d'auditeurs suivent la messe à 9h00 ou le culte à 10h00, formant une grande communauté invisible. Si vous le souhaitez, vous pouvez réécouter les cultes radios de Crêt-Bérard (mais aussi d'autres célébrations), en les retrouvant sur internet¹. Du reste, les échos positifs des auditeurs devraient sans doute conduire au renouvellement de l'expérience.

Antoine Rochat

¹ Sur le site de la radio (rts.ch) ou sur celui des émissions religieuses (celebrer.ch).

Dans le temps

Ce n'était pas mieux avant, c'était mieux toujours. (Philippe Muray)

Dans le temps, j'étais un petit garçon de Saint-Prex. Au début des années soixante, la grande accélération commençait, et je l'ignorais.

Je n'ai pas connu mon grand-père paternel, mort à 56 ans. Il avait émigré d'Ependes vers les rivages lémaniques où il gagnait sa vie en entretenant les jardins de grandes propriétés. Il était aussi maraîcher et vigneron, ayant acquis quelques poses non loin de la maison qu'il avait fait construire entre la route cantonale et la voie de chemin de fer. Aujourd'hui mon neveu y vit. Resté seul avec sa mère, mon père dut à l'âge de 16 ans assurer la subsistance de sa minuscule famille.

Mon grand-père maternel était boucher. On le voit sur une photo des années vingt, en tablier, posant entre deux vaches avec son épouse Juliette issue d'une famille vigneronne d'Aran-Villette. Leurs commis les entourent, tenant couteaux à trancher, couperets et feuilles; son numéro de téléphone est inscrit sur la façade : 25.

En 1960, des agriculteurs vivaient encore à l'intérieur des murs de Saint-Prex. Des verriers fribourgeois et les premiers immigrés italiens avaient rejoint les vigneronnes et les pêcheurs. Le village comptait trois épicerie, deux boucheries, deux boulangeries et une laiterie, deux salons de coiffure, plusieurs cafés-restaurants. Je me souviens des noms des commerçants : Rochat, Liechti, Sciboz, Savoy, Signorelli, Bernard, Bovey, Dutoit, Bongard...

Ma famille respectait la norme villageoise de l'époque : un homme et une femme mariés à l'église protestante, fils et fille d'indépendants, sans dettes, ayant engendré deux garçons. Nous vivions des légumes et des fruits du jardin, de la viande, des poissons, du lait et des œufs produits localement; mon père s'était mis en tête de cultiver des asperges au fond de la cave. Durant l'hiver, j'aidais ma mère à extraire poireaux et rampon du sol glacé, à les laver puis à les mettre en cageots que mon père livrait aux épiciers du bourg.

Le plastique existait à peine. Un bidon de fer-blanc servait à transporter le lait; on remplissait les paniers à commissions de victuailles; des pages de la *Feuille d'Avis* servaient d'emballage; des bouteilles en verre contenaient l'*Henniez* consommée de temps à autre à la place de l'eau du robinet; les enfants ne buvaient pas de coca, à moins que le médecin n'en prescrive contre la coqueluche! Le chauffage au mazout venait d'être installé, mais il fallait apporter des bûches à la tante Augusta, pour son fourneau. Les déchets organiques finissaient en compost sur le ruclon, les écoliers récupéraient les vieux journaux.

Le trafic automobile et ferroviaire, modéré, ne nous empêchait pas de dormir. L'autoroute, presque achevée, se situait à plusieurs kilomètres. Tous les chemins de campagne étaient en terre battue; de petites routes

conduisaient d'un village à l'autre. Les vaches paissaient derrière le tunnel sous la voie de chemin de fer. Il n'y avait de ce côté que des fermes, notamment celle du vieux paysan que mon père appelait *ce pauvre André*, dont le fils fraîchement marié à une Suisse allemande allait reprendre le domaine, reléguant ses parents dans une petite maison proche de la ferme, construite tout exprès, selon la coutume bernoise. André devait céder le pouvoir... Notre voisin fribourgeois Alexandre, contremaître à la verrerie, n'avait pas oublié les gestes campagnards. Il élevait des lapins et j'assistais au dépeçage de ceux que ma mère apprêterait le dimanche, à moins que ce ne fût le tour du poulet. Mes parents ne prirent jamais l'avion de leur vie. Les vacances consistaient à travailler un peu moins. Le véhicule utilitaire nous amenait à Morges, pour voir un film à l'Odéon. Avec la camionnette VW, mon père et ma mère ne voyagèrent pas plus loin que les Abruzzes ou la Campanie, quand ils rendaient visite à Antonio ou Alessandro, saisonniers italiens auxquels on avait fini par s'attacher. L'hiver, nous allions aux Mosses, dans un chalet prêté par un copain. Se rendre à Lausanne était une expédition. Quand je dus fréquenter le gymnase, je partis avec ma mère en reconnaissance, parce que je ne savais quel chemin emprunter pour aller de la gare à la Cité... Nous économisions l'eau et l'électricité. Il fallait éteindre les lumières; les coups de fil ne duraient pas; le père d'abord, puis les fils, se succédaient dans l'eau du bain...

Pourquoi cette évocation à la première personne? Pourquoi revenir sur une enfance rustique? Approfondissant mes réflexions sur l'écologie, je me suis aperçu que ce dont rêvent certains écolos, c'est le temps de mon enfance, si l'on excepte la boucherie du grand-père, que les véganes caillasseraient.

Ensuite tout s'est emballé, les miracles techniques se sont succédé, la civilisation marchande s'est infiltrée partout.

Il se trouve que nos marraine et parrain habitaient à Genève. Ils n'avaient pas d'enfant et nous gâtaient, mon frère et moi. Grâce à eux, nous pûmes accéder à l'univers urbain, aux livres, aux musées, à des vacances en Espagne où nous assistâmes à des corridas sans en être horrifiés.

A Saint-Prex, les villas se multipliaient, la population allait tripler en 30 ans, la Coop apparut. On acquit un poste TV en 1966 pour assister à la coupe du monde de football en Angleterre. Mon père abandonna les travaux maraîchers pour se consacrer à l'entretien des parcs et des jardins, créant une véritable entreprise que mon frère reprit, développa et gère encore, ayant engagé Portugais, Kosovars et frontaliers français.

A la fin des années septante, l'argent s'accumulait. Le ski et le tennis concurrençaient le foot et la gym. Le FC Amical Saint-Prex, qui envisageait une ascension en ligue supérieure, engagea un entraîneur semi-professionnel. Il se payait

des transferts en provenance du FC Chêne Aubonne ou du Forward de Morges. La présidence des clubs revenait aux entrepreneurs locaux qui entouraient les pelouses de plaques de métal où figuraient des réclames.

Mon frère et moi devions étudier, soit pour acquérir les connaissances techniques nouvelles nécessaires au métier de jardinier, soit pour entrevoir une carrière. Il fallait gravir les échelons...

A l'orée de 2020, derrière la voie de chemin de fer, les vaches ont disparu, remplacées par de multiples entreprises dont *Fischer Connectors* (reimagining connectivity together). A l'ouest s'étale le *Littoral shopping center*, conglomérat de grandes surfaces aux couleurs criardes. Le trafic est envahissant. On se sent à l'étroit. Mais les vignes survivent.

Il se peut que nous ayons trop bien réussi, pourtant nous ne le déplorons pas. L'abondance sera toujours préférable à la pénurie. L'homme est par nature *sapiens* – il a la capacité de connaître et réfléchir. Il est aussi *faber*, autrement dit ouvrier,

technicien, prolongeant par l'usage d'outils ses capacités naturelles plutôt faibles. Il ne peut s'empêcher ni d'agir, ni de rechercher le confort, mais celui-ci a des inconvénients. Il amollit l'envie de lutter, disperse l'attention. Le travail perd parfois son sens. Des emplois interchangeables se substituent au souci du travail bien fait, en attendant l'automatisation. L'abondance des marchandises rend les individus envieux et dépendants des objets.

La génération de mon père était plus disponible en faveur des amis pour boire des verres au carnotzet, de la famille, des services communautaires, même militaire, voire pour la contemplation, car le rythme de vie était plus lent. On se fatiguait physiquement, mais le stress de la concurrence croissante n'énervait presque personne.

Comme dans toutes les époques troubles, on souhaite aujourd'hui plus de mesure, de sorte que le souci des fins vienne équilibrer l'obsession des moyens.

Jacques Perrin

L'extension à l'homophobie de la norme pénale antiraciste

L'article 261 bis du Code pénal puni «l'incitation à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse». Le parlement fédéral a décidé d'incorporer l'«orientation sexuelle» à la liste. L'édition de La Nation du 1^{er} mars dernier avait encouragé ses lecteurs à soutenir le référendum, lequel a abouti. Nous voterons le 9 février.

Nos motifs d'opposition, déjà présentés en édit le 1^{er} mars, sont en gros les mêmes que ceux d'il y a vingt-cinq ans contre la norme antiraciste. Le Code pénal fédéral sanctionne déjà les insultes et les atteintes à l'honneur, la calomnie et la diffamation, les coups et les blessures. Correctement appliquées, ces dispositions suffisent à répondre aux préoccupations des Chambres.

Les partisans revendiquent l'importance symbolique d'une telle loi. Mais la fonction d'une disposition pénale n'est pas de servir de symbole. Elle est de sanctionner un délit clairement défini. Or, la notion d'incitation est trop floue pour assurer la rigueur et la sécurité du droit dans un domaine aussi émotionnel. Une loi-symbole est moins un rouage du droit qu'un vecteur idéologique introduit dans le droit pénal et renforçant la puissance d'action des militants.

L'indignation qu'a soulevée le lancement du référendum dans les milieux LGBT a montré qu'à leurs yeux, aucune personne respectable ne pouvait le soutenir. On peut craindre que la nouvelle disposition ne constitue un élément de pression morale à la disposition des partisans du mariage homosexuel, de l'élargissement de la procréation médicalement assistée et de la gestation pour autrui.

Il n'est pas interdit de tenir compte des enseignements de l'expérience. Une génération après l'introduction de l'article 261 bis, le racisme et l'antisémitisme qu'il était censé combattre sont en voie d'aggravation, notamment sur les réseaux sociaux. Pourquoi étendre un système de répression qui n'ajoute aucune efficacité supplémentaire au droit ordinaire? Les mauvaises lois déconsidèrent les bonnes.

Le 261 bis est un article en perpétuelle extension. La répression du sexisme est prête à y prendre sa place, suivie de la transphobie, de la haine de classe, de l'islamophobie, voire du spécisme. Dans l'ambiance actuelle, si un parlementaire fédéral dépose une initiative dans ce sens, il est quasiment certain que le parlement l'acceptera. Le 261 bis est en passe de devenir le catalogue de toutes les revendications en matière d'égalitarisme. On peut même craindre qu'il ne devienne la clef générale d'interprétation du droit.

Nous voterons NON et engageons nos lecteurs à faire de même.

O. D.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

A trop crier au loup...

Sur le paquet de cigarettes, votre avis mortuaire anticipé vous terrorise au premier abord; après quelque temps il vous donne seulement mauvaise conscience de céder à votre addiction; finalement il entre dans l'ordinaire au point que vous ne le voyez plus. Ou alors, si vous êtes un peu philosophe, il vous fait réfléchir, au-delà du flou de la médecine, à la précarité de la santé, à la finitude de la vie humaine, à la certitude de la mort; vous accoutumant à regarder de près la Camarde, désormais plus familière et moins menaçante, il dédramatise son approche, et vous en rallumez une.

Sur un registre moins fatal, la télévision vous répète à satiété, pour toute publicité relative à un remède, que «cela est un médicament; consultez votre spécialiste et lisez la notice d'emballage». C'est énoncé d'une voix égale, au débit si rapide qu'un Vaudois à la compenette normalement nonchalante peine à s'imprégner du message. Mais ça n'a aucune importance; de toute façon, à la huitante-huitième audition, le babil est devenu une petite musique de fond que vous n'écoutez plus.

A trop crier au loup, on finit par ne plus y croire. Mais l'inefficacité de cette prévention n'intéresse pas vraiment l'Etat hygiéniste qui l'impose ou la recommande. Car il estime faire de toute manière son devoir en vous

asservissant à sa bienveillante tyrannie; sa conviction, en effet, est que vous ne vous tirerez pas d'affaire tout seul face aux périls de l'existence.

La providence administrative qui nous maternelle n'a d'ailleurs pas entièrement tort. Les générations montantes se sont éloignées de la nature qui nous enseignait, savoir transmis de mère en fille, les vertus des infusions de camomille, des fumigations à la sauge prises sous d'étouffantes serviettes, des brûlants cataplasmes à la farine de lin. Aujourd'hui, les pastilles aux noms bizarres sorties des chaînes de l'industrie pharmaceutique se réfèrent à des combinaisons moléculaires incompréhensibles pour le commun des mortels. Dans l'alimentation, de même, on a perdu le coup d'oeil et le bon sens qui détournaient de viandes trop verdâtres, de laitages à la grisaille suspecte, de légumes fleurant la pourriture; la jeunesse ne connaît plus l'adage selon lequel le poisson pue le troisième jour, comme les visites. La mangeaille conditionnée est donc munie de dates-limite de consommation, évitant au chaland de laisser parler son instinct.

Nous ne sommes pas encore entièrement contaminés par le droit américain, qui écrase les fabricants de tous objets sous le poids d'une responsabilité dite causale, du simple fait qu'ils ont fabriqué, les rendant coupables

des dommages provoqués par leurs produits, même si l'acheteur en fait usage avec la plus folle imprudence. Mais on s'y achemine. Le principe de précaution gagne du terrain, qui veut que l'on interdise tout ce dont l'innocuité n'a pas été démontrée; on exige donc la preuve négative, la *probatio diabolica!* Où l'on voit que l'Etat-providence est celui de la diablerie. Et le principe de précaution tend à remplacer, au firmament de

l'ordre juridique, celui de la proportionnalité: la primauté de la mesure raisonnable fait place au triomphe de la pétioche universelle.

Mais peut-être l'homme a-t-il encore au fond de lui-même la force de se prémunir contre trop de prévention? Peut-être notre article est-il trop pessimiste? Utilisez donc de sa substance avec modération!

Jean-François Cavin

Une œuvre forte de Dubugnon

Avec *Helvetia II. Via lemanica, op.61*, commande de l'OSR, Richard Dubugnon signe une nouvelle œuvre symphonique d'envergure, dont la qualité a conquis le public du Victoria Hall lors de sa création, le 12 décembre. Il s'agit d'une partition pour grand orchestre (très grand! le même que celui de l'*Alpensymphonie* de Richard Strauss, donnée le même soir), pleinement moderne et pourtant accessible; mieux: séduisante. Elle évoque la paix de nos contrées lacustres (avec une citation de Jaques-Dalcroze!), mais aussi, à grand fracas, la catastrophe de l'effondrement du Tauredunum en 563 et du tsunami qu'il provoqua.

Ce n'est pas de la musique à programme, même pas vraiment descriptive, mais elle est parlante, pleine de vie, colorée, inventive. Cela nous change de certaines créations contemporaines grinçantes et desséchées. Certains regretteront peut-être que

son cheminement nous conduise dans la succession de divers climats plus que dans le développement classique de thèmes principaux. Mais c'est justement les oppositions d'atmosphères, le passage de la tension à l'accalmie, l'enchaînement des idées qui en font la richesse, le tout trouvant son unité dans l'élan de l'ensemble.

Une richesse qui tient aussi, pour parler plus techniquement, au fait que les trois éléments fondamentaux de la musique sont également à l'honneur: des motifs mélodiques originaux et bien frappés, des harmonies somptueuses, hardies sans être crispantes, et des rythmes toujours bien présents donnant une pulsation irrésistible.

Richard Dubugnon, dont nous avons déjà admiré notamment *Le Mystère d'Againe* consacré à Saint Victor et créé en 2018 à Ollon, est vraiment un de nos grands compositeurs.

J.-F. Cavin

Occident express 47

«Tranquille, tu vois.» Ces mots ont été prononcés il y a environ trente ans par un camarade d'internat. Et cela fait trente ans qu'ils me servent de *caveat*. Cet ami me décrivait ses premiers pas à l'université de Genève et prévoyait ainsi sa carrière dans une entreprise locale: «Tranquille, tu vois.» A peine l'avais-je entendu, tout au fond de moi, quelque chose s'était révolté. Comment se faisait-il qu'un jeune homme en pleine santé, dans la vingtaine, au bénéfice d'une excellente éducation, d'un passeport qui lui offrait le monde entier comme terrain de jeu et d'une capacité financière extraordinaire puisse se résigner, aussi tôt, et aussi paisiblement. Avec les années, j'ai vu se multiplier autour de moi ces jeunes Suisses résignés, vieillissants, planifiant leurs retraites avant leur mariage, calculant les revenus de leur troisième pilier, massacrants avec soin toute forme de projet un peu hors du commun, obsédés par la norme et le confort. Et je suis parti, il y a cinq ans, délaissant Vevey pour Belgrade. Ce que j'ai fui, ce

n'est pas un pays, c'est la satisfaction. Non pas celle que je voyais englober mon entourage, une génération après l'autre, dans son étroite cotonneuse: celle que je sentais me saisir à l'estomac, qui me murmurait de rester, de ne pas tout risquer, d'être raisonnable. Et puis je voyais grandir mon garçon. On n'est jamais plus fort ou plus malin que le système dans lequel on vit. Un jour ou l'autre, il aurait lui aussi vingt ans et il me parlerait de son avenir «tranquille, tu vois». En le parachutant à l'âge de sept ans en plein Belgrade, après la douceur lémanique, je lui offrais autant de roses que d'épines. A lui de faire le tri. Il y a deux jours, je l'ai entendu s'énerver dans sa chambre. Et j'ai vu ce pré-adolescent, les poings levés devant son ordinateur, qui m'invectivait: «Papa, c'est vraiment nul, je peux m'abonner à aucun de ces sites, tout ça parce qu'on vit à Belgrade! C'est vraiment la zone ce pays!» Je suis sorti de sa chambre et j'ai refermé la porte avec un grand sourire.

David Laufer

Soyez près de vos sous, avant que d'autres ne s'en approchent

Les riches ne pensent qu'à leur pognon! Le fric, le fric, il n'y a que ça qui les intéresse! Plus ils en ont, plus ils en veulent. Ainsi s'expriment M. et Mme Tout-le-monde lorsqu'ils commentent anonymement les actualités sur internet.

LE COIN DU RONCHON

Politiciens, banquiers, financiers, directeurs et retraités aisés sont autant de cibles pour les frustrations du citoyen moyen. Ce dernier se sent profondément différent d'eux. Lui, il ne s'intéresse pas à l'argent et ne cherche pas à en gagner davantage. (C'est sans doute pour cela que, dans tous ses commentaires, il répète qu'il est injuste qu'il ait moins d'argent qu'eux et qu'il serait légitime qu'il en gagne davantage.)

La logique voudrait pourtant que ce soit le contraire: c'est lorsqu'on n'a pas ou peu d'argent qu'on devrait se soucier d'accroître ses revenus. Mais on sait bien que ce n'est pas toujours vrai et que l'avidité est généralement proportionnée aux richesses déjà accumulées. Le monde est parfois illogique.

Tenez, à propos de logique et d'argent, souvenez-vous de ce que nous lisions dans les journaux en octobre 2018: «Après avoir baissé l'impôt sur le bénéfice des entreprises [...], Vaud veut diminuer la charge fiscale des personnes physiques. Le canton, qui est l'un des plus taxateurs de Suisse, veut abaisser l'impôt d'un premier point en 2020, suivi d'un second en 2021.»

Logiquement, les Vaudois, déjà plus lourdement taxés que la plupart des autres Confédérés, devraient donc se réjouir de voir leur taux d'imposition diminuer aujourd'hui d'un point. Or, c'est l'inverse qui se passe: le taux augmente cette année d'un point et demi pour une bonne moitié des contribuables, tandis que les autres bénéficient au mieux d'un statu quo.

Cela prouve assez que la logique, de nos jours, se fait encore plus rare que les liasses de billets de banque, et que l'argent n'intéresse pas seulement les riches autorités fiscales (qui en possèdent déjà beaucoup et qui en veulent en effet toujours davantage), mais aussi tous les pauvres contribuables vaudois, quel que soit le niveau de leur infortune.

La morale de cette histoire est qu'on devrait consacrer davantage d'énergie à protéger son propre argent, aussi modeste soit-il, qu'à envier vainement celui des autres.

Votations fédérales du 9 février 2020

- **Initiative populaire «Davantage de logements abordables»: NON**
Cette initiative est centralisatrice, inefficace et nocive, comme l'a expliqué Olivier Klunge dans *La Nation* n° 2137 du 6 décembre 2019.
- **Interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle: NON**
Le durcissement de l'article 261bis du code pénal et ses conséquences sont analysés dans la présente édition.

Réd.